ANNEXE 5

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Description de fonction | | | |
| **Lieutenant** | | | |
| **Objectifs** | 1. Coordonner l’intervention de plusieurs équipes d’intervention ou gérer des équipes d’intervention spécialisées pendant des incidents complexes afin de régler l’intervention de manière efficient, efficace et sécurisée, et de limiter au maximum les dégâts humains et matériels. 2. Prendre en charge les tâches générales de direction opérationnelle, administrative et technique et exécuter des missions administratives et techniques spécialisées afin de garantir un fonctionnement opérationnel, administratif et technique optimal de la zone de secours. 3. Apporter la connaissance et l’expertise technique opérationnelle ainsi que stimuler et initier l’entrainement afin de garantir que le personnel dispose des connaissances opérationnelles et techniques afin d’exécuter de manière adéquate et sécurisée toutes les missions de secours et appliquer toutes les règlementations légales et les accords zonaux et locaux en toutes circonstances. | | | |
| **Description** | Le lieutenant peut opérer comme:  Responsable du secteur / Responsable final: Lors d’une intervention monodisciplinaire de base, le lieutenant est le responsable final de la gestion de l’incident. Lors d’une intervention à grande échelle, le lieutenant est responsable d’un secteur et est sous l’autorité du commandement opérationnel. Il a la responsabilité finale pour la gestion de l’incident dans son secteur.  Lors d’une intervention multidisciplinaire de base, le lieutenant coordonne la réflexion multidisciplinaire durant le PC-capo. Si nécessaire, le lieutenant démarre le PC-OPS et le dirige en attendant un officier supérieur.  Lors d’une intervention multidisciplinaire à grande échelle, le lieutenant assume un rôle dans la structure de commandement. | | | |
| **Tâches-clés et domaines d’activité** | **Finalités-clés**   1. Dirigeant opérationnel (intervention)   Intervenir en tant que responsable sur le terrain pour un groupe de collaborateurs afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus effective, efficiente et surtout sécurisée possible.  Tâches possibles (non limitatives):   * + Diriger et coordonner plusieurs équipes d’intervention au cours d’interventions plus importantes.   + Veiller à la sécurité des collaborateurs.   + Décider de la nature et de la priorité des actions à effectuer au cours des interventions plus importantes.   + Evaluer la nécessité d’une montée en puissanceet décider si la situation est sous contrôle ou a été stabilisée.   + Gérer le PC-capot et prendre des décisions opérationnelles et stratégiques jusqu’au démarrage du PC-OPS.   + Faire un débriefing après une intervention.  1. Collaborateur opérationnel (préparation)   Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et formations permettant d’exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse  Tâches possibles (non limitatives):   * Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. * Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.  1. Coach   Stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d’avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention.  Tâches possibles (non limitatives):   * Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail quotidien. * Indiquer et implémenter des processus d’amélioration. * Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes. * Promouvoir l’esprit d’équipe et être un exemple. * Apporter l’expérience et l’expertise technique opérationnelle et stimuler et initier l’entrainement. | | | |
| **Place dans l’organisation** | **La fonction est dirigé par:**  Le lieutenant est placé sous la direction hiérarchique d’un capitaine ou d’un officier supérieur. Au niveau du fonctionnement quotidien de la zone, il peut être placé sous la direction fonctionnelle d’un autre officier ou du commandant de zone.  **La fonction dirige :**  Dans des situations opérationnelles, le lieutenant dirige un groupe de maximum 50 personnes (indicatif). | | | |
| **Eléments de réseau** | **La fonction reçoit des informations de:** | | | |
| Officiers supérieurs (management) | | Questions orales et écrites, avis, décisions, … | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Collègues | | Questions orales et écrites, avis,… | Informel |
| Collaborateurs | | Questions orales et écrites, avis,… | Contact personnel, informel, mail,…. |
| **La fonction fournit des informations à:** | | | |
| Officiers supérieurs (management) | | Questions orales et écrites, avis,… | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Collègues | | Questions orales et écrites, avis,… | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Collaborateurs | | Questions orales et écrites, avis, décisions, … | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Citoyens | | Questions orales et écrites, avis,… | Contact personnel, informel, mail,…. |
| **Autonomie** | **La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :**   * + L’exécution concrète des missions dans son domaine de responsabilités.   + La coordination opérationnelle concrète des équipes d’interventions pendant des interventions plus importantes.   + L’organisation administrative interne du service qui lui a été confié.   + Donner des avis/décisions externes dans des dossiers de routine.   + Son fonctionnement propre, ainsi que le fonctionnement des hommes qui lui ont été affectés (dans les limites des accords passés).   **La fonction doit demander l’autorisation pour :**   * + Au niveau opérationnel: la coordination au cours des interventions de très grande ampleur et complexes, par exemple lors de l’activation d'un plan d'urgence et d'intervention. | | | |
| **Cadre et conditions de travail** | Place dans l’organigramme | Le lieutenant est une fonction de promotion du cadre moyen vers le cadre supérieur. Il est dirigeant dans le cadre de l’organisation d’une équipe d’intervention et assume en outre certaines tâches de management. | | |
| Caractéristiques spécifiques | * Prestations de temps de travail irréguliers. * Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et de nuit * Des rappels sont possibles * Charges physiques et lourdes sont possibles * Charge psychologique possible * Des services de rappel sont possibles * Remplir le rôle d’officier de garde est possible | | |
| Niveau | / | | |
| Conditions de promotion | Cfr. statut administratif et pécuniaire | | |
| Période d’intégration | Cfr. statut administratif et pécuniaire | | |
| Diplôme | Nécessité de disposer du brevet OFF1 | | |

Vu pour être annexé à l’arrêté du … fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours

Jan JAMBON